



Sainte Colombe

Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2021

Présents (Dix-huit) :

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, M. Yves DELORME, Mme Corinne CHABORD, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

Absents en début de séance (Trois dont trois pouvoirs) :

Mme Marine MATA donne pouvoir à Mme Marion CHOFFEL

Mme Caroline MUSCELLA donne pouvoir à M. Marc DELEIGUE (Présente à partir du point 3 de l'ordre du jour et a donc pris part au vote pour cette délibération et les suivantes)

Mme Corinne CHABORD donne pouvoir Mme Lucie DANCETTE (Présente à partir du point 9 de l'ordre du jour et a donc pris part au vote pour cette délibération et les suivantes)

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 17 h 00.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 février 2021 :

Après rappel par Monsieur Marc Deleigue des principales délibérations prises, le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 février 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1- Approbation du Compte Administratif 2020 :

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal désigne M. Stéphane Robert, adjoint aux finances, en qualité de président de séance.

Après les explications de M. Robert sur les postes du Compte Administratif 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif 2020 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Retour de Monsieur le Maire pour présider la suite de la réunion du Conseil Municipal.

2- Approbation du Compte de Gestion 2020 :

Après les explications de M. Robert sur les postes du Compte de Gestion 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Compte de Gestion 2020 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3- Affectation du résultat 2020 :

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat tel qui suit :

Le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2020 est de 762 093.26 € (Compte 002).

La proposition d'affectation est la suivante :

Recettes d'investissement : 1068 **600 000.00 €**

Report à nouveau en section de fonctionnement : 162 093.26 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2020 tel que défini ci-dessus.

4- Subventions aux associations et autres organismes pour 2021 :

Après les explications de Monsieur le Maire concernant le tableau répartissant les subventions communales pour 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'octroi de subventions aux associations et autres organismes pour 2021 suivant le tableau présenté.

5- Vote des taux d'imposition 2021 :

Après les explications de Monsieur le Maire sur les bases de la fiscalité locale et la réforme de la taxe d'habitation, celui-ci indique que le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties englobe, à partir de cette année, la part départementale mais qu'au total, la pression fiscale reste exactement la même pour le contribuable. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, les taux 2021 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (30,60%) et pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties (44,27%).

6- Durée des amortissements :

A la suite des explications de Monsieur Robert concernant la durée des amortissements selon les nouvelles instructions budgétaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les durées d'amortissement selon le tableau présenté. Il fixe également, à l'unanimité, à 500 € TTC le seuil en deçà duquel les immobilisations seront amorties sur une durée d'un an.

7- Vote du Budget Primitif 2021 :

Après la présentation du budget primitif 2021 par Monsieur Robert et les explications concernant les grandes masses budgétaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Budget Primitif 2021 et vote ce budget par chapitre.

8- Consultation pour un service mutualisé d'accueil de loisirs avec un projet de construction, concernant les communes de Sainte-Colombe, Saint-Romain en Gal et Saint-Cyr sur le Rhône :

Madame Marion Choffel, Adjointe à la vie scolaire, la petite enfance et la jeunesse informe les membres de l'assemblée que l'ALSH appelé Centre de Loisirs « Les Petits futés » pour les enfants de 3 à 11 ans est situé dans des locaux aujourd'hui devenus vétustes et obsolètes. Pour maintenir ce service nécessaire aux familles, nos 3 communes projettent de construire de nouveaux locaux toujours situé à Ste Colombe à proximité de la structure existante. Afin de nous conduire dans ce montage complexe, il est proposé de confier à un bureau d'études spécialisées la mission d'établir un diagnostic sur les besoins et les souhaits des familles en terme d'accueil avec une approche prospective démographique sur les 15 années à venir, étudier les différentes possibilités de financements et d'investissement pour le bâtiment (construction et fonctionnement), disposer d'une analyse juridique et financière des scénarii envisageables, formaliser un nouveau service intercommunal, assister la mise en œuvre de la solution choisie. L'offre retenue sera financée par les 3 communes au prorata du poids de leur population respective.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la mise en œuvre de cette consultation et autorise Monsieur le Maire à l'engager.

9- Approbation d'une convention « fourrière » avec le garage Chapuy à Solaize (Rhône) :

Après les explications de Monsieur le Maire concernant l'évolution de la réglementation sur ce sujet qui rend obsolète la délibération du Conseil Municipal du 19 novembre 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'annulation de la délibération n°2020.052 du 19 novembre 2020 concernant la signature d'une convention pour la mise en fourrière de véhicules avec le garage Chapuy de Solaize (Rhône), approuve la nouvelle convention conforme à la nouvelle réglementation avec le garage Chapuy à Solaize (Rhône), et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

10- Stationnement : Mise en place d'une caution pour badge d'accès au Quai d'Herbouville :

Après les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la mise en place d'une caution pour mise à disposition d'un badge d'accès au quai d'Herbouville et en fixe le montant à 30.00 € l'unité.

11- Parc Municipal : Tranche 1 : Sécurisation. Demande de subvention auprès du Département du Rhône :

Après les explications de Monsieur le Maire, Madame Catherine Jeantroux regrette de ne pas avoir été informée en commission d'Urbanisme. Monsieur Deleigue, Maire invoque l'urgence pour des raisons sécuritaires et parce que la date limite de demande de subvention est proche, mais indique que le plan d'aménagement du Parc Municipal sera bien sûr débattu en commission. Monsieur Jacques Prat appuie Monsieur le Maire dans cette urgence à sécuriser les lieux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité des membres présents ou représentés (17 voix pour, 2 abstentions : mesdames Catherine Jeantroux et Nadine Euksuzian), la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Rhône à hauteur de 43 440.00 €, soit 30% du montant de l'opération de sécurisation du Parc Municipal.

12- Approbation d'une convention de mutualisation avec Vienne Condrieu Agglomération pour l'assistance du service Système d'Information et Télécommunication (SIT) :

Après les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le projet de convention de mutualisation avec Vienne Condrieu Agglomération pour l'assistance du service Système d'Information et Télécommunication (SIT) et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer la présente convention ainsi que tout autre document lié à la présente délibération.

13- Approbation d'une convention de mutualisation pour l'assistance du service commun d'archives de Vienne Condrieu Agglomération / Ville de Vienne :

Après les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le projet de convention de mutualisation pour l'assistance du service commun d'archives de Vienne Condrieu Agglomération / Ville de Vienne et autorise monsieur le maire à effectuer les démarches et à signer la présente convention ainsi que tout autre document lié à la présente délibération.

14- Pacte de gouvernance de Vienne Condrieu Agglomération entre Vienne Condrieu Agglomération et ses communes membres, mandature 2020-2026 :

Monsieur le Maire présente le pacte de gouvernance qui fixe pour l'Agglomération 4 ambitions :

- Avoir un projet partagé

- Cultiver l'excellence
- Construire un territoire fort de ses équilibres
- Disposer d'un haut niveau de services

Des schémas stratégiques par thèmes sont également déclinés :

- Volonté partagée de ne pas augmenter la pression fiscale
- Mettre en place une gouvernance collective des maires des 30 communes membres
- Volonté affirmée d'associer l'ensemble des conseillers municipaux à la vie de l'intercommunalité

Enfin, une démarche d'évaluation des politiques et des actions de la communauté sera mise en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable, à l'unanimité des membres présents ou représentés. Il autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tout document afférent à la présente délibération.

15- Admission en non-valeur :

Après les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 310.40 €.

16- Stationnement : Nouveau projet d'arrêté municipal pour la mise en place d'une nouvelle réglementation :

Après les explications de Monsieur le Maire qui présente les modifications mineures au règlement de stationnement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le nouveau projet d'arrêté du stationnement sur la commune.

17- Cession de parts sociales :

Après les explications de M. Robert, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la cession de parts sociales, détenues auprès de la Caisse d'Epargne, pour un montant de 400 000 € et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tout document afférent à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18 h 45

Monsieur le Maire donne la parole aux administrés membres du public :

Les remarques portent sur la voirie :

- Suppression du giratoire angle rue Coste/rue du Docteur Trénel. Un carrefour plus adapté et sécurisé sera réalisé prochainement.
- Mettre un ralentisseur au début de la rue du Docteur Trénel : L'aménagement de la rue du Docteur Trénel est étudié par la direction de la voirie de Vienne Condrieu Agglomération. Tout dispositif contraignant pour limiter la vitesse doit être compatible avec l'activité de la Clinique desservie par cette rue.
- Mettre davantage de signalisation provisoire « route barrée » en bas de la montée des Jacquetières : Bonne note est prise.
- Réfection de l'avenue Raoul Nivaggioli : Cet important chantier est actuellement à l'étude auprès des services de Vienne Condrieu Agglomération dont c'est la compétence. C'est aujourd'hui une priorité.

Le Maire
Marc DULLEIGUE

